AR Prefecture
006-210600250-20260413-2026_048-DE
Reçu le 15/04/2026
Publié le 15/04/2026

LE BROC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13/04/2026

N° 2026-048

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	14
Pouvoirs	1
Suffrages exprimés	15

Vote pour	15
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur Philippe HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : **le 08/04/2026**

PRÉSENTS : **Mmes et MM. AIME-LEWIS – AUDIBERT – BERENGER – BERNARD – BUCARO – DALIBARD – GARDENQ – HEURA – PIROUD – RICHARD – SALINE – SION – SNITSELAAR – YACOUB**

REPRÉSENTÉ : **M. BIZET par Mme RICHARD**

Secrétaire de séance : **M. BUCARO**

COMMUNES FORESTIERES DES ALPES MARITIMES
désignation des représentants

Le Maire,

Rappelle que la commune est membre des Communes forestières Alpes-Maritimes, et à ce titre, à l'ensemble du réseau Communes forestières France.

En adhérant aux communes forestières, notre commune bénéficie, sans aucun autre frais que la cotisation, d'un accompagnement personnalisé de proximité sur l'ensemble des besoins forêt-bois : information et conseils, ingénierie technique et financière de nos projets, formations.

Informe que selon les statuts de la fédération et suite au renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant

Le conseil municipal, l'exposé du maire entendu, décide

DE DESIGNER en qualité de représentant titulaire : Brigitte SION

DE DESIGNER en qualité de représentant suppléant : Emmanuelle BERENGER

D'AUTORISE le Maire à signer tout autre document relatif à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,

Le Maire,
Philippe HEURA

MAIRIE 06510 LE BROC

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355